

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 7 octobre 2024, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Michel Lequin, maire suppléant
M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Charles Duguay, conseiller

Sont absents :

M. Gilles Gosselin, maire
M. Guy Thériault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Michel Lequin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire suppléant, Michel Lequin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024
4. Adoption des comptes à payer ; (voir liste)
5. Rapport des comités ;
6. Administration ;
 - 6.1 Démission de Britany Vallières
 - 6.2 Ouverture du poste de secrétaire adjoint(e) & donner le mandat à une firme pour trouver un(e) secrétaire par intérim
 - 6.3 Résolution pour approuver la réalisation des travaux de voirie effectués en 2023
7. Aqueduc et égouts ;
 - 7.1 Résolution pour nettoyer les cellules du roseau épurateur et réparer le tuyau brisé
 - 7.2 Résolution pour réparer le chariot pulvérisateur utilisé aux égouts
 - 7.3 Résolution pour faire l'achat d'un enregistreur et d'une batterie pour comptabiliser les données du débitmètre de la station d'épuration des eaux usées
8. Sécurité publique ;
9. Voirie ;
 - 9.1 Info travaux
10. Urbanisme et environnement ;
 - 10.1 Dossier des roulottes - 3 lettres reçues de citoyens ont été remises aux élus
11. Loisirs et culture ;
 - 11.1 Camp Beauséjour - rapport d'activité 2023 & tour d'observation
 - 11.2 Semaine nationale des personnes proches aidantes
12. Affaires diverses ;
 - 12.1 Invitation à la rencontre annuelle du Réseau des Bibliothèques
13. Liste de la correspondance ;
14. Varia ;
 - 14.1
 - 14.2
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance

2024-10-139 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-140 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-141 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 228 580.15\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 228 580.15\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 643.61
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 950.05
3	Visa Desjardins (achat divers)	514.96
4	ARLC (aide financière)	2 400.00
5	CNESST (ajustement)	13.42
6	Gilles Gosselin, maire	1 078.75
7	Michel Prince, conseiller	436.08
8	France Darveau, conseillère	436.08
9	Laurent Garneau, conseiller	436.08
10	Michel Lequin, conseiller	436.08
11	Guy Thériault, conseiller	436.08
12	Charles Duguay, conseiller	436.08
13	Bell Mobilité inc. (septembre)	54.07
14	Buropro (septembre)	769.83
15	Desjardins Sécurité Financière (octobre)	972.65
16	Entretien Général Lemay (septembre)	597.87
17	9413-3162 Québec inc. (0-3/4)	1 279.33

18	Excavation Marquis Tardif inc. (septembre)	1 616.44
19	Eurofins Environex (septembre)	389.77
20	Gaudreau Environnement inc. (octobre)	189.56
21	Hamel Propane inc. (septembre)	906.87
22	Hydro-Québec (éclairage public)	300.18
23	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	393.70
24	Hydro-Québec (salle municipale)	807.56
25	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	115.09
26	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	25.02
27	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	25.02
28	Hydro-Québec (quai)	62.50
29	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	757.33
30	MRC d'Arthabaska (août)	22 392.68
31	Sogetel (octobre)	310.70
32	Sogetel (quai / octobre)	93.77
33	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (août)	609.07
34	Vivaco Groupe Coopératif (septembre)	215.22
35	Librairie Renaud-Bray (bibliothèque)	29.35
36	Plomberie Denis Carignan (égouts)	2 506.91
37	Les Pompes Garand inc. (aqueduc)	4 178.54
38	Rhesus (sauvegarde)	84.87
39	Scellement de Fissures Sévigny (asphalte)	58 426.84
40	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique)	109.23
41	Solutions Zen Média (site Internet)	5 294.92
42	Techni-Consultant (projet PAVL)	4 755.37
43	Ville de Disraëli (quote-part #4)	941.31
44	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #3)	53 083.41
45	Ministre des Finances (2e versement SQ)	45 607.00
46	Total du salaire de la D.G. :	3 220.28
47	Total des salaires & déplacements :	5 240.62

TOTAL : 228 580.15 \$

5) RAPPORT DES COMITÉS

6) ADMINISTRATION

2024-10-142 6.1 DÉMISSION DE BRITANY VALLIÈRES

CONSIDÉRANT QUE Mme Britany Vallières a été déposée une lettre, à la Directrice générale, mentionnant qu'elle démissionnait de son poste d'adjointe à la municipalité et qu'elle quitterait définitivement son emploi le 4 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte la démission de Mme Vallières ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Charles Duguay

Il est résolu

QUE la démission de Mme Vallières soit acceptée et que toutes résolutions précédentes concernant son embauche soient annulées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-143 6.2 OUVERTURE DU POSTE DE SECRÉTAIRE ADJOINT(E) ET DONNER LE MANDAT À UNE FIRME POUR TROUVER UN(E) SECRÉTAIRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QU'À la suite de la démission de Mme Vallières, le poste de secrétaire adjoint(e) sera à combler ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide d'une firme spécialisée dans la recherche d'emploi sera demandée, par souci d'impartialité et pour trouver des candidatures, afin de combler le poste laissé vacant ;

CONSIDÉRANT QUE de l'aide d'une firme spécialisée dans la recherche d'emploi sera aussi nécessaire afin de trouver rapidement une personne par intérim, le temps de trouver quelqu'un de permanent pour combler le poste de secrétaire adjoint(e) laissé vacant ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QU'UNE firme soit mandatée pour combler le poste de secrétaire adjoint(e).

QUE les frais encourus par cette dépense, seront payés avec le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-144 6.3 RÉSOLUTION POUR APPROUVER LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS EN 2023

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années nous sommes admissibles à une aide financière provenant du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien (PAVL-ENT) ;

CONSIDÉRANT QU'UNE aide financière de 93 756.00\$ nous a été confirmée pour des travaux de voirie à réaliser en 2023 avec le PAVL - Volet Entretien Année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie ont été réalisés durant l'année 2023 et qu'ils sont admissibles à l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes a été produite par notre vérificateur à même le rapport financier se terminant au 31 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE des travaux de voirie effectués durant l'année 2023 et admissibles à cette aide financière ont bien été réalisés et que la reddition de compte a été produite pour notre vérificateur financier, afin d'obtenir l'aide financière promise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

2024-10-145 7.1 RÉSOLUTION POUR NETTOYER LES CELLULES DU ROSEAU ÉPURATEUR & RÉPARER LE TUYAU BRISÉ

CONSIDÉRANT QUE pour finaliser le nettoyage des conduites d'aires aux égouts pour le bon fonctionnement du système de roseau épurateur, nous devons envisager d'autres travaux à effectuer ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a demandé des soumissions pour finaliser les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage du réseau ainsi que le nettoyage des regards pourraient aussi être faits en même temps ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux offres de services, dont l'une, provenant de E360S au prix de montant de 2 558.50\$ et l'autre du Groupe ADE au montant de 5 657.50\$ pour effectuer le nettoyage de conduites & des tubes ;

CONSIDÉRANT QU'UNE membrane devra aussi être remplacée lors des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de JU Houle Ltée au montant de 761.39\$ pour une membrane anti-racinaire ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation sont aussi à prévoir, en plus du changement du reste des tubes pour finaliser les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons débuté les travaux de nettoyage avec Plomberie Denis Carignan et que pour la suite des travaux le tarif horaire est de 200\$;

CONSIDÉRANT QUE la moitié des tubes ont déjà été remplacés, l'inspecteur municipal estime que Plomberie Denis Carignan devrait effectuer des travaux pour encore environ 2 500.00\$;

CONSIDÉRANT QU'AVEC les informations que nous détenons des travaux d'environ 6 000.00\$ sont à prévoir pour finaliser les travaux de nettoyage qui ont été débutés ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE les travaux soient effectués par E360S pour le nettoyage des conduites, qu'une membrane soit achetée chez JU Houle Ltée et que Plomberie Denis Carignan finalise les travaux de remplacement des tuyaux déjà commencé.

QU'UN budget d'environ 6 000.00\$ soit autorisé pour finaliser les travaux de nettoyage et de remplacement des tubes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-146 7.2 RÉSOLUTION POUR RÉPARER LE CHARIOT PULVÉRISATEUR UTILISÉ AUX ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QU'UN chariot pulvérisateur sur roues servant à désinfecter le matériel à la station d'épuration des eaux usées est brisé ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Pompes Garand inc. estimant les coûts de réparation à 587.35\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QU'UN montant maximum de 600.00\$ soit autorisé pour faire réparer le chariot chez Pompes Garand inc., selon l'estimation que nous avons reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-147 7.3 RÉSOLUTION POUR FAIRE L'ACHAT D'UN ENREGISTREUR ET D'UNE BATTERIE POUR COMPTABILISER LES DONNÉES DU DÉBITMÈTRE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE nous voulons améliorer notre façon de faire pour faciliter la prise de données à la station d'épuration des eaux usées en ajoutant un système de télémétrie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de PR'eautech Instrumentation & Odeurs pour un enregistreur au coût de 2 562.76\$ plus les taxes et une batterie au montant de 145.78\$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QU'UN enregistreur et une batterie soient achetés chez PR'eautech Instrumentation & Odeurs, selon la soumission que nous avons reçue.

QUE cette dépense soit payée à partir du surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9) **VOIRIE**

9.1) **INFO - TRAVAUX**

À titre informatif :

Les travaux sur le chemin Gosford Sud sont débutés et le chemin sera fermé à la circulation tout au long des travaux. Pour connaître la hauteur de la fermeture du chemin, vous pouvez consulter le site internet de la municipalité au www.saints-martyrs-canadiens.ca. Les collectes et les vidanges de fosses se feront normalement sans aucun changement.

10) **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

10.1) DOSSIER DES ROULOTTES - 3 LETTRES REÇUES DE CITOYENS ONT ÉTÉ REMISES AUX ÉLUS

À titre informatif :

Notre inspecteur M. Philippe Habel a envoyé des lettres à certains citoyens ne respectant pas notre réglementation sur les roulotte. Certains nous ont répondu par lettre recommandée, adressée aux membres du conseil. Les élus ont pris connaissance des lettres, mais elles seront toutes transférées à M. Habel, puisque c'est lui qui traite ce dossier. Nous allons attendre ses recommandations et si des décisions doivent être prises, le conseil se penchera sur le dossier au moment venu.

11) **LOISIRS ET CULTURE**

11.1) CAMP BEASÉJOUR - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 & TOUR D'OBSERVATION

À titre informatif :

Le Camp Beauséjour a déposé son rapport d'activité 2023. Vous êtes invités à en prendre connaissance et à découvrir toutes les activités qui sont offertes. Vous pouvez consulter leur site internet, pour plus de détails.

De plus, le 7 septembre dernier avait lieu l'inauguration de la tour d'observation, tous les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens sont invités à aller découvrir cette nouvelle attraction.

2024-10-148 11.2 SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES 2024

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 3 au 9 novembre 2024 sous le thème *Pour aider, ça prend toute une communauté* ;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

CONSIDÉRANT QU'AU Québec, plus de 1,5 million de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et avec laquelle elles ont un lien affectif ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

CONSIDÉRANT QU'IL est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens, lors de sa séance du 7 octobre 2024, proclame la **Semaine nationale des personnes proches aidantes** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations, les entreprises et les institutions de son territoire à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la proche aide sous le thème *Pour aider, ça prend toute une communauté*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) AFFAIRES DIVERSES

2024-10-149 12.1 INVITATION À LA RENCONTRE ANNUELLE DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une invitation s'adressant aux bénévoles et au responsable de la bibliothèque concernant la rencontre annuelle du réseau Biblio ;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre aura lieu le 19 octobre à l'école Chavigny de Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT QU'UN budget de 200.00\$ a été autorisé, pour rembourser les frais de déplacement, des bénévoles de la bibliothèque désirant assister à cette journée de formation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Charles Duguay

Il est résolu

QU'UN montant maximum de 200.00\$ soit alloué pour rembourser les frais de déplacement, aux bénévoles de la bibliothèque qui voudrait assister à cette rencontre annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. Antoine Tardif - Fondation les Amis d'Elliot
2. L'Union des Producteurs Agricoles du Centre-du-Québec (UPA) - Plastiques agricoles
3. Journal La Nouvelle - Éditions du 18, 25 septembre et 2 octobre
4. Journal La Nouvelle - Le trimestre No 3

14) VARIA

15) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2024-10-150 16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ